

REGLEMENT BELIER 2016

Article 1 :

L'évènement "BÉLIER 2016" organisé par le Club des Sports de LA CLUSAZ du 19 et 21 août 2016 comporte 6 épreuves "COUREURS" (compétition donnant lieu à un classement, voir article 2) et deux "RANDONNÉES" (voir article 3)

Article 2 : PRESENTATION DES COURSES :

a) Le Trail 7 km :

- Distance de 7 km avec 180 m de dénivellée positive et négative.
- Trail avec 2 ravitaillements complets (la Chaumière, Arrivée Village).
- Départ le samedi 20 août à 18h00 place de l'Église.
- Compétition ouverte à toute personne convenablement entraînée, née en 2000 et avant (année civile).
- Les catégories hommes et dames sont : Cadets (1999 à 2000), Juniors (1997 à 1998), Espoirs (1994 à 1996), Seniors (1977 à 1993) et Vétérans (1976 et avant).
- Parcours empruntant à 95 % des sentiers de montagne, situé entre 1 050 et 1 150 m d'altitude, départ et arrivée place de l'Église de la Clusaz.
- Limitation à 200 participants.

b) Le Trail 14 km "l'Agneau" :

- Distance de 14 km avec 410 m de dénivellée positive et négative.
- Trail avec 2 ravitaillements complets (les Mouilles, les Confins).
- Départ le samedi 20 août à 10h30 place de l'Église.
- Compétition ouverte à toute personne convenablement entraînée, née en 2000 et avant (année civile).
- Les catégories hommes et dames sont : Cadets (1999 à 2000), Juniors (1997 à 1998), Espoirs (1994 à 1996), Seniors (1977 à 1993) et Vétérans (1976 et avant).
- Parcours empruntant à 95 % des sentiers de montagne, situé entre 1 050 et 1 400 m d'altitude, départ et arrivée place de l'Église de la Clusaz.
- Limitation à 800 participants.
- Trail comptant pour "The Challenge Rebloch' contre Frometons"

c) Le Trail 27 km "le Bélier" :

- Distance de 27 km avec 1 000 m de dénivellée positive et négative
- Trail avec 5 ravitaillements complets (les Mouilles, les Confins, le Crêt du Merle, les Joux, Beauregard) et un point d'eau (le Bre).
- Départ le samedi 20 août 9h00 place de l'Église.
- Compétition ouverte à toute personne convenablement entraînée, née en 1996 et avant (année civile).
- Les catégories hommes et dames sont : Espoirs (1994 à 1996), Seniors (1977 à 1993) et Vétérans (1976 et avant).
- Parcours empruntant à 95 % des sentiers de montagne, situé entre 1 050 et 1 625 m d'altitude, départ et arrivée place de l'Église de la Clusaz.
- Limitation à 1 200 participants.
- Fermetures des portes horaires pour des raisons de sécurité :
 - 11h00 au Crêt du Merle
 - 13h00 à Beauregard
 - arrivée 14h00 au village.
- Trail inscrit au Challenge Running Conseil 2016 des courses de montagne de la Haute Savoie (épreuve Everest 2016).

d) Le Trail 42 km "Marathon du Bélier" :

- Distance de 42 km avec 1 980 m de dénivellée.
- Trail en semi autonomie avec 5 ravitaillements complets (les Mouilles, les Confins, le Crêt du Merle, les Joux, les Poutassets)

- Matériel obligatoire pour les participants du Trail 42 km "Marathon du Bélier" :
 - une réserve alimentaire (barres énergétiques ou de gels de son choix)
 - un minimum de 0,5 l d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de son choix (porte bidon, poche à eau, etc.)
 - une couverture de survie de taille adulte
 - une veste coupe-vent et/ou imperméable de taille adulte, permettant de supporter le mauvais temps en montagne
 - un sifflet.
- => Le concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à tout moment en cas de sollicitation de l'organisation durant la totalité de l'épreuve et **l'organisateur conseille à chaque participant d'adapter son équipement aux conditions météorologiques.**
- Départ le dimanche 21 août à **7h00** place de l'Église.
- Compétition ouverte à toute personne convenablement entraînée, née en 1996 et avant (année civile).
- Les catégories hommes et dames sont : Espoirs (1994 à 1996), Seniors (1977 à 1993) et Vétérans (1976 et avant).
- Possibilité de s'inscrire soit individuellement, soit en équipe de 2 sous forme de relais (relais 1 : 21 km - D+ : 1 340 m - D- : 880 m / relais 2 : 21 km - D+ : 640 m - D- : 1 110 m)
- Parcours empruntant à 95 % des sentiers de montagne, situé entre 1 050 et 1 950 m d'altitude, départ et arrivée place de l'Église de la Clusaz.
- Limitation à 400 participants et 100 équipes en relais.
- Fermetures des portes horaires pour des raisons de sécurité :
 - **11h15** au Crêt du Merle
 - **12h30** au Col de la Croix Fry
 - arrivée **15h00** au village.

e) La montée sèche :

- Distance de 3 800 m avec 610 m de dénivelée.
- Compétition avec départ en masse le vendredi 19 août à 18h30 place de l'Église à la Clusaz.
- Compétition ouverte à toute personne convenablement entraînée, née en 2000 et avant (année civile).
- Limitation à 150 participants.

f) La course Kids :

- Compétition de 800 m à 3 km destinée aux enfants, catégorie École d'Athlétisme à minime (nés entre 2001 et 2008)
- Départ le samedi 20 août à 16h00 place de l'Église
- Limitation à 150 participants.

Article 3 : PRESENTATION DES RANDONNEES :

a) La randonnée 13 km "l'Agneau" :

- Distance 13 km avec 380 m de dénivelée positive et négative.
- La randonnée pédestre "l'Agneau" est ouverte à toutes les personnes en bonne santé. L'âge minimum requis est de 8 ans (2008 et avant, année civile).
- La participation des mineurs reste sous l'entière responsabilité des parents.
- La catégorie "randonneurs" ne donne pas lieu à un classement. L'allure est libre, sans contrainte de chronométrage. Cette catégorie ne sera pas récompensée, ni même mentionnée lors de la remise des prix.
- Départ en masse le dimanche 21 août à 9h00 et arrivée place de l'Église.
- 2 ravitaillements complets (les Mouilles et les Confins).
- Limitation à 1 200 participants.

b) La randonnée 24 km "le Bélier" :

- Distance 24 km avec 680 m de dénivelée positive et négative.
- La randonnée pédestre "le Bélier" est ouverte à toutes les personnes en bonne santé. L'âge minimum requis est de 12 ans (2004 et avant, année civile).
- La participation des mineurs reste sous l'entière responsabilité des parents.

- La catégorie "randonneurs" ne donne pas lieu à un classement. L'allure est libre, sans contrainte de chronométrage. Cette catégorie ne sera pas récompensée, ni même mentionnée lors de la remise des prix.
- Départ en masse le dimanche 21 août à 8h00 place de l'Église et arrivée place de l'Église.
- 4 ravitaillements complets (les Mouilles, les Confins, le Crêt du Merle, les Joux).
- Limitation à 800 participants.
- Fermetures portes horaires pour des raisons de sécurité :
 - 12h00 au Crêt du Merle
 - arrivée 14h30 au village.

Article 4 : MODALITÉS D'INSCRIPTION ET TARIFS :

- La randonnée 13 km "l'Agneau" : 15 €
- La randonnée 24 km "le Bélier" : 20 €
- Le Trail 7 km : 10 €
- Le Trail 14 km "l'Agneau" : 17 €
- Le Trail 27 km "le Bélier" : 25 €
- Le Trail 42 km "Marathon du Bélier" individuel : 35 €
- Le Trail 42 km "Marathon du Bélier" par équipe de 2 : 50 € par équipe
- La montée sèche : 10 €
- La course Kids : 5 €

Les droits d'inscription doivent être joints au bulletin d'inscription officiel, dûment rempli et signé, avant le vendredi 19 août 16 à 18h00 ou avant, à concurrence du maximum d'inscriptions par course (**le total maximum de toutes les épreuves étant 4 000**), au Club des Sports de LA CLUSAZ.

Aucune inscription ne sera prise les jours des compétitions et randonnées.

Condition obligatoire pour participer aux épreuves de compétition du Bélier (courses chronométrées) :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.

231-3 du Code du Sport, que les participants sont titulaires :

- d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme
- ou, pour les non-adhérents à la FFA, sont titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Pour les mineurs s'inscrivant sur une épreuve de course (épreuve chronométrée), une autorisation parentale devra être fournie à l'inscription (Course kids, le Trail 7km, le Trail 14km "l'Agneau" et la montée sèche)

L'inscription comprend :

- le droit de participer à l'épreuve choisie
- les ravitaillements au cours de l'épreuve
- un repas chaud sur l'aire d'arrivée le jour de l'épreuve choisie, place du village (sauf pour course kids, Montée sèche et Trail 7km)
- l'accès aux douches de l'école de La Clusaz (sauf pour course kids et Montée sèche)
- une entrée piscine (douche obligatoire prise au préalable à l'école de La Clusaz) le jour de l'épreuve choisie (sauf pour course kids et Montée sèche)
 - des fournitures diverses (dossards, épingles, résultats, etc.)

Le retrait des dossards se fera du lundi 15 août au vendredi 19 août 2016 à l'accueil du Club des Sports de la Clusaz (9h00 – 12h30 et 14h00 – 19h00) et du vendredi 19 août à 14h00 au dimanche matin sous la tente accueil de l'évènement « le Bélier »

Article 5 : ASSURANCES

L'organisateur a souscrit, auprès de la compagnie AXA Assurances, un contrat d'assurance n° 1462723801 garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

CONCURRENTS :

L'organisateur invite les concurrents à souscrire eux même une assurance personnelle accident.

Article 6 : ETIQUETTE

a) Pour des raisons de sécurité et d'équité sportive, il est interdit aux participants de quitter le chemin balisé par l'organisation. Le balisage est matérialisé par des indications orange sur les routes, rubalise de couleur et calicots.

b) Le port du dossard, bien visible sur l'avant, est obligatoire pour franchir la ligne d'arrivée et accéder aux postes de ravitaillement.

c) Marche ou course avec bâtons autorisées sur la compétition Trail 42 km "Marathon du Bélier", la Randonnée 24 km "le Bélier" et la Randonnée 13 km "l'Agneau"

d) Chiens interdits pour tous les participants

e) Par ailleurs, en votre qualité de participant, vous autorisez expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits tels que partenaires et médias à utiliser, reproduire, exploiter, en totalité ou partie, les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de votre participation aux épreuves du Bélier et sur lesquelles vous pourriez apparaître, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires, et ce pour une durée de 10 ans.

Article 7 : DISQUALIFICATION

Toute personne prise sur le fait de jeter des détritrus sur le parcours sera immédiatement disqualifiée.

Toute personne prise sur le fait de ne pas suivre le chemin balisé sera immédiatement disqualifiée.

Article 8 : HORAIRES DES ÉPREUVES

Vendredi 19 août 2016

- La Montée sèche, départ à **18h30** de la place de l'Église

Samedi 20 août 2016

- Le Trail 27 km "le Bélier" départ à **9h00** de la place de l'Église
- Le Trail 14 km "l'Agneau", départ à **10h30** de la place de l'Église
- La Course Kids, départ à **16h00** de la place de l'Église
- Le Trail 7km, départ à **18h00** de la place de l'Église

Dimanche 21 août 2016

- Le Trail 42 km "Marathon du Bélier", départ à **7h00** de la place de l'Église
- La randonnée 24 km "le Bélier", départ en masse à **8h00** de la place de l'Église
- La randonnée 14 km "l'Agneau", départ en masse à **9h00** de la place de l'Église

Article 9 : PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Les compétiteurs accédant aux podiums doivent impérativement revêtir le T-shirt de l'épreuve "BÉLIER 16" pour recevoir le lot qui leur est attribué.

Vendredi 19 août :

- 20h00 place de l'Église : la Montée Sèche

Samedi 20 août :

- 14h00 place de l'Église : le Trail 14 km "l'Agneau" et le Trail 27 km "le Bélier"
- 17h00 place de l'Église : la Course Kids
- 19h00 place de l'Église : le Trail 7km

Dimanche 21 août :

- 15h00 place de l'Église : Le Trail 42 km "Marathon du Bélier" + tirage au sort des lots randonnées et trail.

Article 10 : ANNULATION - REMBOURSEMENT

Toute demande de remboursement d'inscription sera accompagnée d'un certificat médical justifiant l'incapacité de participer ou de tout autre document faisant foi (décès dans la famille, accident,...) et devra être adressée au plus tard 10 jours après l'évènement. Une retenue pour gestion de frais de dossier sera appliquée (3 euros pour les épreuves dont l'inscription est de 10 euros et moins et 8 euros pour les épreuves dont l'inscription est supérieure à 10 euros).

Article 11 : L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le règlement et/ou le parcours.

Article 12 : SECURITE

Secours :

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio avec le PC secours de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC secours de la course au centre du village de la Clusaz.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou à l'organisme conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement, à la course et au milieu montagnard, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de votre tenue vestimentaire, adaptée aux conditions météorologiques de la journée, ainsi de ce que vous aurez mis dans votre sac pour les participants du Trail 42km "Marathon du Bélier".

Abandon :

En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et IMPERATIVEMENT remettre leur dossard au PC course à l'arrivée (afin d'éviter des recherches inutiles).